

# CONSEIL NATIONAL

## 9 octobre 2023 - Siège de l'ABF à Paris

Participant-e-s :

BN : Hélène, Anne-Marie, Julien, Loriane

Monique (BUBS), Eléonore (CI), Christian (Rhône-Alpes, comité d'éthique), Christophe (Franche Comté), Violaine (Pays de la Loire), Pascal (Abis), Isabelle (VP Lorraine), Céline (Champagne-Ardenne), Chantal (Bourgogne), Catherine (Alsace), Lynn (VP IdF), Anaïs Arlot (Centre) + en visio : Vincent (Jeu), Magali (Aquitaine), Thomas (Languedoc-Roussillon), Isabelle (Jeunesse), Julia (Auvergne, Numérique), Marie-Hélène (Bretagne), Julie (Bibsvertes), Selma Soltani et Maxence Heitz (Legothèque)

Excusés BN : Eléonora, Jean-Rémi

### Sommaire

1. Fin de l'usage des reçus fiscaux pour les adhésions dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2024.....	1
2. Groupe régional Poitou-Charentes.....	2
3. Le séminaire 2024.....	2
4. Point d'étape sur la construction du congrès 2024 à Toulon.....	3
5. Point sur la commission numérique.....	3
6. Divers.....	3

### 1. Fin de l'usage des reçus fiscaux pour les adhésions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Légicoop, notre cabinet d'avocats, nous a alerté sur les risques importants d'un redressement pour l'ABF, que faisaient encourir l'émission de reçus fiscaux pour les adhésions individuelles. Mme CIPRI, commissaire aux comptes, confirme qu'il faut que l'ABF arrête l'émission de reçus fiscaux pour les adhésions.

Le CN est d'accord. En conséquence, la page dédiée sur le portail de l'ABF et le bulletin d'adhésion seront modifiés, et la possibilité de faire un don mis en avant.

Au-delà, cette mise en conformité est l'occasion d'avancer vers une tarification individuelle unique, ainsi qu'une mise en avant beaucoup plus forte de la possibilité de faire un don en partie défiscalisable.

Par ailleurs, les montants des remboursements des bénévoles ont été alignés par l'administration fiscale sur ceux des professionnels. Plus avantageux, ils sont bien sûr à appliquer par l'ABF.

Claire travaille sur un nouveau vade-mecum pour les trésoriers. Il leur sera soumis pour avis d'ici la fin de l'année.

Questions :

- Les nouveaux tarifs d'adhésion seront-ils rapidement révisés ?

>> Oui, à travailler en 2024 pour adoption dès 2025

## 2. Groupe régional Poitou-Charentes

Le groupe est actuellement en difficulté puisqu'il ne repose plus que sur 3 personnes. Un appel à solidarité est lancé : leur donner un coup de pouce en les accompagnant sur la réalisation d'une journée d'étude attractive et re-mobilisatrice, avec le soutien des groupes transfrontaliers ? Le groupe Pays de la Loire va prendre contact.

Remarque :

- La plupart des CA devront faire l'objet d'un renouvellement en 2025 (Présidence en fin de mandat notamment). C'est un sujet à réfléchir dès à présent, et à mettre au cœur des sujets du prochain séminaire du CN en janvier 2024.

## 3. Le séminaire 2024

Séminaire organisé en Rhône-Alpes, avec l'appui du GR et éventuellement en partenariat avec l'agence régionale. Le lieu n'est pas encore défini (en attente de réponse du côté de Lyon et recherche de lieux alternatifs en cours, peut-être du côté des anciennes casernes de Valenciennes).

Dates pressenties (à confirmer en fonction du lieu) : les samedi 27 et dimanche 28 janvier 2024

Au programme, CN et 4 ateliers thématiques de réflexion :

- la mobilisation des CA avec les renouvellements à l'horizon 2025
- les publications de l'ABF (stratégie éditoriale, formats, contenus)
- la formation au-delà de la formation d'auxiliaire de bibliothèques
- les relations entre l'équipe des salariés et la gouvernance de l'ABF (cadre et manière de travailler ensemble)

Propositions :

- Sujet proposé par le comité d'éthique : la question de censure parmi les politiques d'actions culturelles ? À traiter en lien avec le congrès de Toulon. Comment les bibliothèques se préparent à la Loi Robert avec les saisines relatives aux bibliothèques ?  
  
>> Ok pour le mettre à l'ordre du jour du CN et à le travailler plus finement avec le copil du congrès étant donné que la problématique de l'action culturelle est bien au cœur du congrès de Toulon
- Aborder la question de la répartition du travail associatif, (temps de travail VS temps libre) en CN et/ou en atelier ?  
  
>> Partage d'expériences bienvenu mais les situations étant très diverses d'une collectivité à l'autre, il semble difficile d'en tirer des conclusions/préconisations  
  
>> La commission internationale peut témoigner (à travers l'IFLA notamment) d'une surreprésentation des pays du Nord dans la reconnaissance de l'investissement associatif sur le temps de travail. Ils ont le mérite de le défendre comme une « pratique professionnelle » et non un « loisir », inspirons-nous !
- Rappel au passage : bien quantifier son investissement horaire pour l'ABF, qui est une donnée importante à valoriser dans les bilans de l'ABF (y compris comptables).
- Certains groupes ressentent des difficultés pour mobiliser de nouveaux bénévoles

Validation par le CN des 4 ateliers de travail proposés.

#### 4. Point d'étape sur la construction du congrès 2024 à Toulon

Le copil avance sur la détermination des grandes thématiques : actions culturelles, politiques territoriales, droits culturels, maillage du territoire, etc. La journaliste Marie Despleschin et la sociologue Sylvie Octobre sont pressenties pour des conférences inaugurales, ainsi que des invitations à lancer à l'égard de Nicolas Mathieu et la journaliste scientifique Camille Etienne. Le développement durable est bien entendu un sujet attendu, qui irriguera le congrès.

Le copil a visité le palais des Congrès. Le site, sur plusieurs niveaux, sera aménagé pour accueillir des exposants à chaque étage, des conférences dans l'auditorium et des grandes salles pour les ateliers. Le salon professionnel sera accessible gratuitement.

Sous réserve de discussions et de validation, l'AG ne prendrait pas forme le mercredi soir mais le jeudi soir, de manière à toucher plus de monde. Le programme du samedi reste à rendre attractif pour éviter les fuites des exposants avant la clôture (et la fuite des congressistes vers le soleil et les baignades). Le CN se réunirait néanmoins le mercredi après-midi car ce créneau semble idéal pour se réunir avant l'été.

Le GR PACA réfléchit aux animations et propositions off qui agrémenteraient ce congrès.

Spat convie les prestataires à un rdv au siège de l'ABF afin de présenter/revoir les modalités de location des espaces fortement critiqués : tarifs, faciliter la venue des certains acteurs (notamment éditeurs ou associations) selon leur taille et implantation géographique, attractivité pour les organisateurs publics et Ensib, Inet, BPI..., besoin de valoriser le circuit des livres. Un partenariat avec l'agence régionale est à entreprendre. Avec les éditeurs de Rhône-Alpes et voisins aussi.

#### 5. Point sur la commission numérique

Projet : portraits de médiateurs numériques. De façon pratique, il s'agit de se saisir des 2 questionnaires - médiateur numérique en bibliothèque et médiateur numérique hors bibliothèque - afin d'interroger dans son territoire ces 2 profils de médiateurs. (Si ce n'est pas dans le même territoire, il faudrait idéalement que ce soit des territoires comparables).

L'enjeu professionnel commun est de définir le périmètre d'actions du médiateur numérique en bibliothèque dans un contexte de dématérialisation de l'administration (250 procédures dématérialisées) et de communiquer sur la complémentarité des différents médiateurs (en bib, en MFS, en centre social, etc.) dans l'accompagnement des usages numériques.

Si l'on veut pouvoir en faire une analyse intéressante, il nous faut un corpus de réponses assez fourni (urbain, rural, pas que des bibliothèques territoriales) ; aussi nous avons besoin de chacun chacune d'entre vous pour agir ou faire circuler l'info ou motiver les troupes, ou tout à la fois.

Une échéance importante sera pour nous mi-février : moment d'analyse des réponses. En effet, nous devons intervenir les 7 et 8 mars à Nîmes aux journées du numérique organisées par le SLL.

Le questionnaire disponible [par ici](#) est à diffuser sans modération.

#### 6. Divers

Le nouveau « X » (twitter) qui devient un réseau social avec ses modules payants et son éthique d'utilisation tout à fait particulière nous interroge. Continuons-nous à l'utiliser ? Le compte national n'est pas le plus suivi, qu'en est-il au niveau des GR et commissions ? De manière à être tous raccord, il est proposé de ne plus l'utiliser. >> Sondage du CN : la majorité des présents vote en faveur d'un arrêt d'utilisation. Il y a un intérêt à consulter les chargés de publications sur les réseaux sociaux des différents GR : que privilégier ? Facebook, LinkedIn, Mastodon, les 3 supports ? Aurélie va être sollicitée pour faire un état des lieux : qui utilise quoi ? Cette réflexion est aussi à conduire en lien avec la politique éditoriale de l'ABF.

## Récapitulatif des points validés à l'AGE du matin :

### Modification des statuts de l'ABF

L'Assemblée générale exceptionnelle de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) s'est tenue le lundi 9 octobre 2023 dans les locaux de la Bibliothèque Buffon de Paris. 26 membres de l'ABF ont participé à cette assemblée. 85 voix ont été exprimées, 59 procurations ayant été confiées dans la limite de 5 procurations par membre présent.

Obligation pour l'ABF d'organiser une AGE, le quorum de l'AG réalisée le 7 juin 2023 à Dunkerque n'ayant pas été atteint : les changements de statuts de l'association doivent en effet faire l'objet d'une adoption en Assemblée générale exceptionnelle (non contrainte par l'atteinte d'un quorum) afin de pouvoir être présentés pour approbation par le Conseil d'Etat. Cette AGE est également l'occasion de procéder à la nomination d'un commissaire aux comptes faisant actuellement défaut à l'ABF.

Les modifications souhaitées sur les statuts avaient fait l'objet d'un travail de longue haleine depuis le séminaire du CN à Caen, puis reformulations en BN et aller-retours divers et variés avec le CN. Un certain nombre d'articles avaient donc déjà été validés et d'autres à préciser, notamment sur les conseils de M. Poirier (chargé d'études juridiques pour les associations et fondations auprès du Ministère de l'Intérieur) avec qui des échanges ont pris forme cet été. Le document de cadrage des associations reconnues d'utilité publique a récemment évolué. C'est donc l'occasion de suivre le nouveau document cadre (ordre des articles à changer, notamment).

#### *Cf. doc de présentation des ajustements*

Parmi les points saillants : effacement des quotas mini/maxi dans les GR pour plus de confort ; mandats de 4 ans pour faciliter les « prises de postes », les temps de projets à développer, la coordination BN/GR ; des détails de formes. Il est difficilement imaginable (et même déconseillé par M. Poirier) de proposer des co-présidences au BN. Cela reste néanmoins envisageable dans les GR.

Une question a fait débat et restera à réfléchir plus longuement (il est important, à ce stade, de faire valider les statuts devenus trop contraignants) : en ce qui concerne la représentation des personnes morales (adhésions collectivités) par des personnes physiques (adhésions individuelles), pourquoi maintenir une distinction entre individuel/collectivité tout en sachant que les personnes les plus impliquées dans l'ABF sont invitées à l'être à titre individuel. Cela peut paraître contreproductif voire même dissuasif pour certaines adhésions individuelles. Un statut différent pour les collectivités pourrait être inventé. Vaste chantier qui ne fait pas l'unanimité à ce stade.

Validation de l'AGE à l'unanimité, avec remerciements chaleureux pour tout le travail réalisé !

Le document est désormais transmis au Conseil d'Etat, en attente de validation.

De ces statuts découlera un nouveau « règlement » à formaliser... (les adhésions glissantes seront notamment un point à y décrire)

### Nomination d'un Commissaire Aux Comptes (CAC)

Le commissaire aux comptes a pour mission de vérifier que les règles de fonctionnement et de financement ont été respectées par l'expert-comptable ou le service comptable qui a établi les comptes :

- En raison du chiffre d'affaires de la formation qui a dépassé les 153 000 € et du nombre de salariés, il y a obligation pour l'association de nommer un CAC sur la base du bilan comptable 2021.
- L'obligation de nommer un CAC entre en vigueur l'année suivante, donc pour 2022.
- L'absence de désignation fait encourir le risque :
  - d'une peine de 2 ans d'emprisonnement (pour notre présidente)
  - d'une amende de 30 000 €

La durée légale obligatoire est un mandat de 6 ans (2023-2028). Mais, il faut ajouter la régularisation de l'exercice 2022. (L'ABIS n'est pas concernée).

Suite aux conseils de notre cabinet d'avocats (Legicoop), le bureau propose de désigner :

- Mme Sophie CIPRI pour la période 2023-2028, mais également pour la régularisation 2022
- Et comme suppléante (également obligatoire), Mme Sandrine LEBEAU pour la période 2023-2028. (Nommer un suppléant est obligatoire. Son intervention est garantie en cas d'impossibilité du CAC principal).

Ce sont deux commissaires sensibilisées aux problématiques des associations reconnues d'utilité publique, mais aussi au développement durable et au RSE.

Le coût pour l'ABF est de 7680 € TTC/an.

Le choix présenté s'appuie aussi sur tout le travail mené en amont par Claire et Julien avec le cabinet comptable. Validation à l'unanimité.

### **Séminaire consacré à la formation d'auxiliaire de bibliothèques**

À l'initiative de la commission formation, week-end de travail à Blois les 22 et 23 octobre pour travailler sur les contenus, les formats de la formation, ses évolutions possibles et son devenir.

### **Fiches projets 2024**

Rappel : La fiche « projet » a pour fonction de faire connaître aux instances nationales de l'ABF les projets d'activités d'un groupe régional ou d'une commission, les implications budgétaires de ces activités, de donner, ainsi, à tous une bonne lisibilité générale et permettre, le cas échéant, au Conseil national d'opérer des arbitrages budgétaires de manière à rendre possible l'établissement du budget global de l'association.

Elles permettent également d'établir une projection réaliste du budget 2024 et d'amorcer le dialogue avec le Service du Livre et de la Lecture du ministère de la Culture relatif à la subvention 2024.

**À déposer dès que réalisées.** Elles feront l'objet d'une validation par le CN lors du séminaire de janvier 2024.